

QUI EST CONCERNE PAR LA FICHE DE REACTUALISATION ?

Tous les jeunes qui ont déjà complété un Dossier Unique d'Inscription (DUI) à l'exception des sixèmes et des secondes (renouvellement obligatoire).

Une fiche de réactualisation doit être complétée pour chaque jeune de la famille.

La fiche de réactualisation est un document pdf modifiable. Complétez la électroniquement en utilisant le logiciel Adobe Acrobat Reader, disponible en téléchargement à l'adresse <https://get.adobe.com/fr/reader/>

QUELS JUSTIFICATIFS JOINDRE A LA FICHE DE REACTUALISATION ?

- fournir une photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- Pour les personnes hébergées, fournir une attestation écrite d'hébergement, ainsi qu'une photocopie du justificatif de domicile de l'hébergeant et une photocopie de sa pièce d'identité.
- une photocopie du carnet de vaccinations (merci de noter sur le document le nom et le prénom du jeune)
- en cas de séparation des parents, toutes pièces justificatives de l'attribution du droit de garde
- en cas de garde alternée, fournir obligatoirement un calendrier de garde alternée signé par les deux parents
- une attestation CAF ou MSA portant le n° d'allocataire et l'indication du Quotient Familial (QF) de janvier 2021

Pour les dossiers papiers, joindre un exemplaire des justificatifs par famille pour les inscriptions au Hub (6^{ème} - 5^{ème}) et un pour l'Archipel (4^{ème} et plus). Attention ! Vous devez impérativement fournir des photocopies des justificatifs. Le service n'assure pas celles-ci.

EN CAS DE CHANGEMENT DE SITUATION EN COURS D'ANNEE

- Changement de situation familiale : toutes pièces justificatives du changement intervenu (droit de garde, ...)
- Déménagement : fournir un justificatif de la nouvelle adresse
- Changement de domiciliation bancaire (prél. auto.) : fournir un nouveau rib et un nouveau mandat de prélèvement
- Changement de coordonnées téléphoniques: contactez le Service Enfance-Jeunesse au 05.62.13.21.80

QUAND ET OU LA RETOURNER ?

Deux options:

- Elle peut être déposée dûment complétée, signée et accompagnée des justificatifs dans la boîte aux lettres du guichet Familles, situé à la mairie annexe - 7, Impasse Max Baylac, 31170 TOURNEFEUILLE
- Elle peut être envoyée au format pdf, par courriel, aux adresses reactus-hub@mairie-tournefeuille.fr pour les ré-inscriptions au Hub ou reactus-archipel@mairie-tournefeuille.fr pour les ré-inscriptions à l'Archipel, dûment complétée, signée et accompagnée des justificatifs.

à partir du lundi 8 mars et jusqu'au dimanche 21 mars 2021

Tout dossier incomplet (signatures, pièces justificatives absentes, ...) sera rejeté.

Les fiches de réactualisation qui n'auront pas été déposées dans ces délais devront être remises au guichet Familles à partir du 1er septembre.

Attention : dans ce dernier cas, en raison du délai nécessaire à l'enregistrement des dossiers, le jeune ne pourra pas fréquenter l'accueil des mercredis 8 et 15 septembre 2021.

QUAND ET COMMENT NOUS CONTACTER :

LE GUICHET FAMILLES - Tél.: 05.62.13.21.37 ou 05.62.13.60.29 / Courriel : guichet@mairie-tournefeuille.fr

LE SERVICE ENFANCE/JEUNESSE - Tél.: 05.62.13.21.80

Renseignements Administratifs des Accueils de loisirs - Tél.: 05.62.13.21.90 ou 05.62.13.21.91